Publié le

ID: 095-219500113-20230407-2023_19-DE





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-19 : Affectation de résultat

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

- •Personnes présentes: Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers
- •Personnes excusées: Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Madame Martine SOREL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-19 : Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 248 697.24 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		129 817.36 € 118 879.88 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		248 697.24 €
D Solde d'exécution d'investissementE Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		157 722.61 € 0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00€
AFFECTATION = C	=G+H	248 697.24 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		100 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		148 697.24 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€
(1) Indiquer l'origine : emprunt :, subvention : ou autofinancement : (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID: 095-219500113-20230407-2023_19-DE

d'investissement.

- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Martine SOREL